

**VILLE DE CARCASSONNE**

N° 23182

**DECISION DU MAIRE**

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**BOÎTES DE CHOCOLATS OFFERTES PAR LA VILLE AUX PERSONNES ÂGÉES**

\*\*\*\*\*

**PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE SOUMISE AUX DISPOSITIONS DES  
ARTICLES L. 2123-1 ET R. 2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

Considérant les besoins spécifiques déterminés pour l'achat et la livraison de boîtes personnalisées de chocolats, qui seront distribuées aux aînés de la Ville, âgés de 70 ans et plus, pour les fêtes de fin d'année 2023,

Considérant le montant maximum imparti par boîte de chocolat arrêté à 8.30 € T.T.C. et le nombre prévisionnel de boîtes nécessaires fixé à 7 500 soit un coût maximum imparti de 62 250.00 € T.T.C.,

Vu la mise en concurrence avec publicité initiée par l'insertion d'une publication de l'avis sur le site [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com), site référent dans le domaine d'annonces des consultations relatives aux procédures adaptées,

Vu les mesures complémentaires mises en œuvre consistant en la publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,

Vu la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme <https://marchespublics-aude.safetender.com>, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les candidats potentiels ainsi que le dépôt des offres par voie électronique,

Vu les propositions reçues au titre de cette consultation et leurs analyses,

Considérant l'avis du 13 Juin 2023 émis par la Commission MAPA, instituée par délibération n° 01 du 16 juillet 2020,

Considérant que les crédits nécessaires à la fourniture des boîtes sont inscrits sur l'imputation 011.60623.520 202006 du budget principal,

Compte tenu de la production par la société retenue des justificatifs fiscaux et sociaux requis,

J'ai donc décidé de conclure un marché à procédure adaptée avec la société **DE**

**NEUVILLE SA, 77186 NOISIEL** qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de **56 625.00 € H.T. correspondant à la fourniture de 7 500 boîtes de chocolats.**

Il est précisé que des boîtes complémentaires, par tranche de 50, seront éventuellement commandées en fonction du nombre effectif de personnes concernées, arrêté au moment de la distribution.

Carcassonne, le 20 juin 2023

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230620-11061-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Affichage : 28/06/2023